

2 rue de Milan

Parc d'activité des petites landes

44484 THOUARE sur LOIRE Cedex

FRANCE

Tél. +33 2 40 18 37 00 Fax +33 2 40 18 37 09 Site: www.algam.net Conditions générales de vente - Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire qui exerce son recours contre le transporteur en cas d'avarie, manquant ou retard. Tout différend sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nantes. La présente facture est régie par les conditions générales de vente de la société Algam communiquées au client.

Again communiques au cient.

Délai de paiement - Escompte et règlement anticipé: se référer à nos conditions générales de vente. Seule la TVA sur le prix effectivement payé ouvre droit à la déduction. Non-paiement à la date prescrite: conformément à l'article L 441-10 II du Code de Commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est fixé à 6%. Clause pénale: les sommes exigibles (principal, intérêt et frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€. En outre, tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans autres formalités au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article D441-5 du code du commerce). Une indemnistation complémentaire pourra être demandée par ALGAM si les frais réels de recouvrement sont supérieurs à ce montant.

Clause de réserve de propriété - Nous conservons la propriété des biens jusqu'à leur paiement intégral et effectif, en principal et accessoires, nonobstant le transfert à l'acheteur des risques afférents aux biens acquis dès leur livraison. (Art. 624-16 du Code de Commerce). La vente des produits objets de la présente facture est par ailleurs assujettle aux conditions générales de vente de notre société.

MX EVENEMENTS
2 RUE DE LA NOUE GUIMANTE
VALA PARC ACTICLUB ZI LA COURTILLIERE
BAT 4

77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES FRANCE

Facture

Date	Numéro pièce	Client	N° TVA intra.	Références
06/11/2020	1805199	C0013038		Votre référence SAV N° 56029 Votre pièce

Vos factures, échéanciers et récapitulatifs sont téléchargeables sur www.algam.net

Page 1/2

	Référence		Désignation		Qté	Prix brut	Remise	Prix unitaire	Montant	TE
Livrai	son n° 7642665	3 du	03/11/2020 _ MX EVENEMENT	S 77400 SAINT THIB	AULT	DES V _ SAV N°	56029			
Commande n° 7321 Livraison n° 1		7321	6147 du 29/10/2020 / Votre pi SAV N° 56029 / Retour N° 2/ SAV concernant l'article SSR UR2-5 N° de série 1NA0385880	18379	,	Votre référence	SAV N° 560)29		
calcalam or	SSR UR2-58-L3E		Reexpédition de : EMETTEUR MAIN (Quantité Numéro de série / Ic		1		100,00			1 F
zalgzam ve	WSSH MO		1 00 1/4 d'heure main d'oeuvre SHURE Remplacement inter		2	14,000		14,000	28,00	1
olgcan vi	WSSH 55A8149 SAV / Shure / PIÈCES DÉTACHÉES / RÉGLAGE / Interrupteur / Inter On-C			1	15,000 12,500		15,000	15,00		
ZFR0004 Frais de port SAV Livraison n° 76429229 du 06/11/2020 _ MX EVENEMENT		S 77400 SAINT THIB.			54169	12,500	12,50			
Commande n° 73178 Livraison n° 1			8390 du 24/08/2020 ^{/ Votre pi}	èce 14828		Votre référence		69		
Zaligzam Ge	WSSH MO 1/4 d'heure main d'oeuvre SHURE			1	14,000	100,00			1	
Sous-total								55,5	0	
Total HT % esc. Escompte										
								Net à paye	er ————	



2 rue de Milan

Parc d'activité des petites landes

44484 THOUARE sur LOIRE Cedex

FRANCE

Tél. +33 2 40 18 37 00 Fax +33 2 40 18 37 09 Site: www.algam.net Conditions générales de vente - Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire qui exerce son recours contre le transporteur en cas d'avarie, manquant ou retard. Tout différend sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nantes. La présente facture est régie par les conditions générales de vente de la société Algam communiquées au client.

Agam communiques au cient.

Délai de paiement - Escompte et règlement anticipé: se référer à nos conditions générales de vente. Seule la TVA sur le prix effectivement payé ouvre droit à la déduction. Non-paiement à la date prescrite: conformément à l'article L 441-10 II du Code de Commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est fixé à 6%. Clause pénale: les sommes exigibles (principal, intérêt et frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€. En outre, tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans autres formalités au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouverment de 40€ (article D441-5 du code du commerce). Une indemnistion complémentaire pourra être demandée par ALGAM si les frais réels de recouvement sont supérieurs à ce montant.

Clause de réserve de propriété - Nous conservons la propriété des biens jusqu'à leur paiement intégral et effectif, en principal et accessoires, nonobstant le transfert à l'acheteur des risques afférents aux biens acquis dès leur livraison. (Art. 624-16 du Code de Commerce). La vente des produits objets de la présente facture est par ailleurs assujettle aux conditions générales de vente de notre société.

MX EVENEMENTS
2 RUE DE LA NOUE GUIMANTE
VALA PARC ACTICLUB ZI LA COURTILLIERE
BAT 4

77400 FRANCE SAINT THIBAULT DES VIGNES

Facture

Date	Numéro pièce	Client	N° TVA intra.	Références
06/11/2020	1805199	C0013038		Votre référence SAV N° 56029 Votre pièce

Vos factures, échéanciers et récapitulatifs sont téléchargeables sur www.algam.net

Page 2/2

	Référence	Désignation		Qté	Prix brut	Remise	Prix unitaire	Montant	Т	E
		Mauvaise qualité de son ECHANGE STOCK AF								
Caligoram	ZFR0004	Frais de port SAV		1	12,500	100,00			1	
Total HT % esc. Escompte		Base T.V.A Taux M		Taux Mor	ntant T.V.A	T.T.C				
55,50			1 55, 2	50	20,00 20,00	11,10	* * * * * * * 66,60 E Net à payer 66,60		JR	
		3 4 5		5,50 7,00 2,10						

Echéancier

LCR non accept. 30 jours Date Fac 06/12/20

Conformément à l'article L.441-10II du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités est fixé à 3 fois le taux d'intérêt légal. Clause pénale : les sommes exigibles (principal, intérêts, frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€.